

PARRAINAGE CIVIL

PIECES A FOURNIR

- Acte de naissance de l'enfant (- de 3 mois)
- Livret de famille (copie)
- Pièce d'identité + justificatif de domicile (- de 3 mois) :
 - Père
 - Mère
 - Parrain
 - Marraine
- Si parents séparés : accord écrit du parent absent